



Liste des délibérations du Conseil Communautaire Séance du 8 février 2023

Etaient présents :

Elodie BIOU (à partir du point 23-002) – Toine BOURRAT - Monique BUCHER – Patricia CHARTON - Jacques CHAUMETTE - Marie-Christine CHAVILLON - Dominique CHESNEAU – Claude COPPIN - Grégoire CORBY - Agnès CORDONNIER - Corinne DESAUW – Thierry DOLLEANS (à partir du point 23-003)- Sylvain DURAND – Philippe EMMANUEL - Régine FRANCOIS – Laurent GISQUET – Annie GONTHIER - Bertrand HAUET - Bernard JACQUES – Annie JOSEPH – Yves LAMBERT - Christine LE BORGNE - Françoise LENARD - Michel LOMMIS - Christian LORINQUER - Laurent LOUESDON - Sophie MAIRESSE – Félicien MARGUERETTAZ (jusqu'au point 23-003)– Christiane METREAU – Céline MORAIN - François MOUTOT – Dominique NICCO - Raphaël NIVOIT - Michel NOBLET - Guy PELISSIER – Hervé PLANCHENAULT - Denise PLANCHON – Benoit POUYET – Michel RECOUSSINES - Yves REVEL – Michel ROUX - Elisabeth SANDJIVY – Didier SAUSSAY

Etaient absents, excusés et représentés

Laurence BACLE	a donné pouvoir à	Sylvain DURAND
Françoise CHANCEL	a donné pouvoir à	Elisabeth SANDJIVY
Emmanuelle COEURET	a donné pouvoir à	Benoit POUYET
Pascal MARTEAU	a donné pouvoir à	Laurent GISQUET
Nadine GOHARD	a donné pouvoir à	Yves REVEL
Flavie HOUTOULOU	a donné pouvoir à	Monique BUCHER
Nadine VILLEVALOIS	a donné pouvoir à	Agnès CORDONNIER
Olivier GOUPILLON	a donné pouvoir à	Bertrand HAUET
Patrick LEMAITRE	a donné pouvoir à	Christiane METREAU

Secrétaire de séance : Elisabeth SANDJIVY

Membres en exercice : 58 titulaires + 21 suppléants

Au point 23-001

Présents : 41 Pouvoirs : 9 Votants : 50

Au point 23-0002

Présents : 42 Pouvoirs : 9 Votants : 51

Au point 23-003

Présents : 43 Pouvoirs : 9 Votants : 52

Du point 23-004 au point 23-005

Présents : 42 Pouvoirs : 9 Votants : 51

Le Conseil Communautaire,

23-001 **APPROUVE à l'unanimité** le compte rendu du 14 décembre 2022

23-002 **PREND ACTE** de la présentation du rapport de la CLECT.

PREND ACTE de la transmission par le Président de la CLECT du rapport aux communes disposant de 3 mois pour se prononcer sur celui-ci

DONNE mandat au Président pour signer tous les documents relatifs à cette délibération

23-003 **AUTORISE à l'unanimité** le Président à signer, dans le cadre du programme « petites villes de demain », la convention opération de revitalisation du territoire.

23-004 **PREND ACTE** du rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

23-005 **PRECISE** les emplois ou missions qui permettent l'octroi d'un véhicule de service. Il s'agit du ou des :

- Directeur général
- Agents instructeurs du droit des sols
- Agents appariteurs
- Agents techniques
- Agents administratifs
- Agents des équipements sportifs.

ADOpte à l'unanimité les conditions d'utilisation des véhicules de service suivantes :

- Ils sont utilisés par les agents pour les besoins de leur service, les heures et jours de travail.
- Ils ont pour objet une utilisation professionnelle.
- Leur utilisation privative revêt un caractère négligeable et se résume au strict minimum, trajets domicile-travail, soirs et week-end inclus.
- L'utilisation de ces véhicules de service pour le trajet domicile-travail, incluant le remisage à résidence, autorisée à la Direction Générale, n'est pas assimilée à un avantage en nature et de ce fait n'est pas valorisée comme tel sur les bulletins de salaire.
- Un certificat administratif du Président établira le remisage à résidence du véhicule de service à l'agent concerné



Le Président

Hervé PLANCHENAULT



Liste des délibérations du Conseil Communautaire Séance du 24 mars 2023

Etaient présents :

Elodie BIOU - Patrick BOURDEAUX - Willy BOYE (à partir du point 23-007) - Monique BUCHER - Françoise CHANCEL - Patricia CHARTON (à partir du point 23-007) - Marie-Christine CHAVILLON - Dominique CHESNEAU - Emmanuelle COEURET - Annie CONNETABLE (à partir du point 23-007) - Corinne DESAUW - Thierry DOLLEANS - Sylvain DURAND - Philippe EMMANUEL - Régine FRANCOIS - Annie GONTHIER - Bertrand HAUET - Bernard JACQUES - Sylvie JEAN - Annie JOSEPH - Yves LAMBERT - Christine LE BORGNE - Françoise LENARD - Christian LORINQUER - Laurent LOUESDON (à partir du point 23-007) - Félicien MARGUERETTAZ - Pascal MARTEAU - Magali MEJEAN - Christiane METREAU - François MOUTOT (à partir du point 23-007) - Dominique NICCO - Raphaël NIVOIT - Michel NOBLET - Annick PANDOLFI - Hervé PLANCHENAULT - Denise PLANCHON - Benoit POUYET - Patrick RATEL - Michel RECOUSSINES - Yves REVEL - Michel ROUX - Elisabeth SANDJIVY - Nadine VILLEVALOIS

Etaient absents, excusés et représentés

Olivier GOUPILLON	a donné pouvoir à	Sylvain DURAND
Nadine GOHARD	a donné pouvoir à	Hervé PLANCHENAULT
Michel LOMMIS	a donné pouvoir à	Dominique NICCO
Nadine GOHARD	a donné pouvoir à	Yves REVEL
Sophie MAIRESSE	a donné pouvoir à	Félicien MARGUERETTAZ

Secrétaire de séance : Denise PLANCHON

Membres en exercice : 58 titulaires + 21 suppléants

Au point 23-006

Présents : 38 Pouvoirs : 5 Votants : 43

Du point 23-007 au point 23-009

Présents : 43 Pouvoirs : 5 Votants : 48

Le Conseil Communautaire,

23-006 APPROUVE à l'unanimité le procès-verbal du 8 Février 2023

23-007 PREND ACTE de la tenue d'un débat sur les orientations budgétaires 2023.

23-008

APPROUVE à l'unanimité le Rapport d'Orientations Budgétaires 2023 annexé à la présente délibération

APPROUVE à l'unanimité les taux et prestations négociés pour la Communauté de communes Cœur d'Yvelines par le Centre de Gestion dans le cadre du contrat-groupe d'assurance statutaire.

DECIDE à l'unanimité d'adhérer à compter du 1^{er} Janvier 2023 au contrat d'assurance groupe (2023-2026) et jusqu'au 31 décembre 2026 en optant pour les garanties suivantes :

- **Agents CNRACL**
 - Décès
 - Accident du Travail (sans franchise)
 - Longue maladie/Longue durée (sans franchise)
 - Maternité (sans franchise)
 - Maladie Ordinaire franchise de 25 jours

Pour un taux de prime de : 6.06 %

et

- **Agents IRCANTEC**

Formule tous risques avec une franchise uniquement sur le risque maladie ordinaire :

- Accident du Travail (sans franchise)
- Maladie grave (sans franchise)
- Maternité (sans franchise)
- Maladie Ordinaire avec une franchise de 30 jours cumulés :

Pour un taux de prime de : 0.95 %

PREND ACTE que les frais du CIG, qui s'élèvent à 0.12 % de la masse salariale assurée, viennent en supplément des taux d'assurance ci-dessus déterminés

AUTORISE à l'unanimité le Président à signer le certificat d'adhésion ainsi que la convention à intervenir dans le cadre du contrat groupe

PREND ACTE que la Collectivité adhérente pourra quitter le contrat groupe chaque année sous réserve du respect du délai de préavis de six mois

23-009

APPROUVE à l'unanimité la création d'une commission consultative des services publics locaux.

ARRETE à l'unanimité le nombre de représentants de la CCCY à quatre, en plus du Président et à deux pour les représentants des associations

PRECISE que la composition de cette commission fera l'objet d'une délibération distincte



Le Président

Hervé PLANCHENAUT

Liste des délibérations du Conseil Communautaire Séance du 12 avril 2023

Etaient présents :

Laurence BACLE - Elodie BIOU – Toine BOURRAT - Patricia CHARTON - Jacques CHAUMETTE - Marie-Christine CHAVILLON - Annie CONNETABLE – Claude COPPIN – Grégoire CORBY – Agnès CORDONNIER - Corinne DESAUW – Régine FRANCOIS – Laurent GISQUET (à partir du point 23-011) – Nadine GOHARD - Annie GONTHIER – Olivier GOUPILLON - Bertrand HAUET - Yves LAMBERT - Christine LE BORGNE - Françoise LENARD – Michel LOMMIS - Christian LORINQUER - Laurent LOUESDON – Sophie MAIRESSE - Félicien MARGUERETTAZ – Pascal MARTEAU – Magali MEJEAN - Christiane METREAU – François MOUTOT – Dominique NICCO - Raphaël NIVOIT - Hervé PLANCHENAULT - Denise PLANCHON – Benoît POUYET – Michel RECOUSSINES - Yves REVEL – Yan ROBERT - Michel ROUX - Elisabeth SANDJIVY – Didier SAUSSAY

Etaient absents, excusés et représentés

Sylvain DURAND	a donné pouvoir à	Bertrand HAUET
Annick PANDOLFI	a donné pouvoir à	Sophie MAIRESSE
Nadine VILLEVALOIS	a donné pouvoir à	Agnès CORDONNIER
Philippe EMMANUEL	a donné pouvoir à	Yves REVEL
Céline MORAIN	a donné pouvoir à	Félicien MARGUERETTAZ
Françoise CHANCEL	a donné pouvoir à	Elisabeth SANDJIVY
Patrick LEMAITRE	a donné pouvoir à	Christiane METREAU
Emmanuelle COEURET	a donné pouvoir à	Benoît POUYET
Dominique CHESNEAU	a donné pouvoir à	Michel RECOUSSINES
Michel NOBLET	a donné pouvoir à	Nadine GOHARD

Secrétaire de séance : Denise PLANCHON

Membres en exercice : 58 titulaires + 21 suppléants

Au point 23-010

Présents : 39 Pouvoirs : 10 Votants : 49

Du point 23-011 au point 23-024

Présents : 40 Pouvoirs : 10 Votants : 50

Le Conseil Communautaire,

23-010 APPROUVE à l'unanimité le procès-verbal du 24 mars 2023

23-011

PREND ACTE de la désignation des élus communautaires de Villiers-le-Mahieu et déclare installer Monsieur Patrick Bourdeaux dans sa fonction de délégué communautaire titulaire et Monsieur Didier Jodin dans sa fonction de délégué communautaire suppléant.

23-012

APPROUVE à l'unanimité le compte de gestion du budget annexe de la Communauté de Communes dressé par le comptable public pour l'année 2022.

CONSTATE à l'unanimité les résultats de clôture de l'exercice 2022

RESULTATS 2022 - COMPTE DE GESTION			
	Réalisation		
	Fonctionnement	Investissement	
Recettes de l'exercice	233 110 00 €	110 880 00 €	
Dépenses de l'exercice	112 490 00 €	110 880 00 €	
	=	=	
Résultat de l'exercice 2022			
Excédent	120 620 00 €		
déficit			- €
Reports de l'exercice 2021			
	+	+	
Excédent	19 811 26 €		
Déficit			- 1 171 854 29 €
Résultat global			
	=	=	
Excédent Global	140 431 26 €		
Déficit Global			- 1 171 854 29 €
Global			
Déficit			- 1 031 423,03 €

23-013

APPROUVE à l'unanimité le compte administratif 2022 du budget annexe de la Communauté de communes Cœur d'Yvelines, lequel présente les résultats suivants

RESULTATS 2022 - COMPTE ADMINISTRATIF				
	Réalisation			
	Fonctionnement	Investissement	Restes à réaliser	
Recettes de l'exercice	233 110 00 €	110 880 00 €		- €
Dépenses de l'exercice	112 490 00 €	110 880 00 €		- €
	=	=		
Résultat de l'exercice 2022				
Excédent	120 620 00 €			
déficit			- €	- €
Reports de l'exercice 2021				
	+	+		
Excédent	19 811 26 €			
Déficit			- 1 171 854 29 €	
Résultat global				
	=	=		=
Excédent Global	140 431 26 €			
Déficit Global			- 1 171 854 29 €	- €
Global				
Déficit				1 031 423,03 €

Recettes d'investissement		
Chapitre 16		7 600,00 €
1641	Emprunts en euros	- €
168741	Communes membres du GFP	- €
168758	Autres groupements	7 600,00 €
Chapitre 021		- €
	Virement de la section de fonctionnement	- €
Chapitre 040 OES		1 171 854,29 €
3355	Travaux	- €
3555	Terrains aménagés	1 171 854,29 €
		1 179 454,29 €

23-015

APPROUVE à l'unanimité le compte de gestion du Budget Principal dressé par le comptable public pour l'année 2022

CONSTATE les résultats de clôture de l'exercice 2022

RESULTATS 2022 - COMPTE DE GESTION		
	Réalisation	
	Fonctionnement	Investissement
Recettes de l'exercice	26 680 186,42 €	5 778 761,95 €
Dépenses de l'exercice	25 103 370,61 €	1 935 686,30 €
	=	=
<i>Résultat de l'exercice 2022</i>		
Excédent	1 576 815,81 €	3 843 075,65 €
déficit		
<i>Reports de l'exercice 2021</i>	+	+
Excédent	3 125 806,27 €	5 524 947,17 €
<i>Résultat global</i>	=	=
Excédent Global	4 702 622,08 €	9 368 022,82 €
Global		
Excédent		14 070 644,90 €

23-016

APPROUVE à l'unanimité le compte administratif 2022 de la Communauté de communes Cœur d'Yvelines, lequel présente les résultats suivants

RESULTATS 2022 - COMPTE ADMINISTRATIF			
	Réalisation		Restes à réaliser
	Fonctionnement	Investissement	
Recettes de l'exercice	26 680 186,42 €	5 778 761,95 €	85 252,46 €
Dépenses de l'exercice	25 103 370,61 €	1 935 686,30 €	2 372 157,99 €
	=	=	
Résultat de l'exercice 2022			
Excédent	1 576 815,81 €	3 843 075,65 €	
déficit			- 2 286 905,53 €
Reports de l'exercice 2021			
	+	+	
Excédent	3 125 806,27 €	5 524 947,17 €	
Résultat global			
	=	=	=
Excédent Global	4 702 622,08 €	9 368 022,82 €	
Déficit Global			- 2 286 905,53 €

Global

Excédent	11 783 739,37 €
----------	------------------------

23-017

APPROUVE à l'unanimité l'affectation du résultat excédentaire de la section de fonctionnement du budget principal de la Communauté de Communes telle que précisée ci-dessous :

Section d'investissement (recettes)

Article 1068 : affectation du résultat 2 702 622,08 €

Section de fonctionnement (recettes) :

Compte R002 : résultat de fonctionnement reporté 2 000 000,00€

PRECISE que la reprise des résultats et l'affectation seront constatés au Budget Primitif 2023 du budget principal de la CCCY

23-018

FIXE à l'unanimité les taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères sur le périmètre de la Communauté de Communes à compter du 1^{er} janvier 2023 selon le tableau ci-après.

Pour les 7 communes dont la compétence est exercée en direct

Zone	Taux		2022	
	Réf 2022	2023	Base prévisionnelle	Produit prévisionnel
Beynes	8,57 %	7.76%	11 143 380	864 726
Jouars-Pontchartrain	5,84 %	5.84%	12 117 692	707 673
Neauphle-le-Château	5,86 %	5.86%	6 742 505	395 111

Saulx-Marchais	8,39 %	8.39%
St-Germain-de-la-Grange	7.56 %	7.56%
Thiverval-Grignon	6.00 %	6.00%
Villiers-Saint-Frédéric	6.00 %	6.00%

1 325 779	111 233
3 393 798	256 571
2 257 957	135 477
6 000 140	360 008

Soit un produit total attendu de : 2 830 799 €

Pour les 23 communes pour lesquelles Cœur d'Yvelines est adhérente au SIEED

Zone	Taux	
	Réf 2022	2023
Auteuil le Roi	9.02 %	9.02 %
Autouillet	7.06 %	7.06 %
Bazoches sur Guyonne	4.35 %	4.35 %
Behoust	3.91 %	3.91 %
Boissy-sans-avoir	9.84 %	9.84 %
Flexanville	9.23 %	9.23 %
Galluis	7.11 %	7.11 %
Gambais	6.08 %	6.08 %
Garancières	7.74 %	7.74 %
Goupillières	6.06 %	6.06 %
Grosrouvre	4.22 %	4.22 %
La Queue lez Yvelines	7.09%	7.09%
Le Tremblay sur Mauldre	7.64%	7.64%
Marcq	8.37 %	8.37 %
Mareil le Guyon	6.10 %	6.10 %
Méré	5.36 %	5.36 %
Millemont	6.18 %	6.18 %
Montfort l'Amaury	6.15 %	6.15 %
Neauphle le Vieux	9.40 %	9.40 %
Saint Rémy l'Honoré	5.61 %	5.61 %
Thoiry	7.72 %	7.72 %
Vicq	8.85 %	8.85 %
Villiers le Mahieu	7.56 %	7.56 %

2023	
Base prévisionnelle	Produit prévisionnel
1 556 027	140 354
1 127 927	79 632
2 110 399	91 802
1 687 042	65 963
968 715	95 322
960 518	88 656
2 623 590	186 537
5 939 399	361 115
4 662 268	360 860
1 265 329	76 679
3 457 668	145 914
4 935 612	349 935
1 909 116	145 856
1 327 683	111 127
905 424	55 231
4 856 406	260 303
597 951	36 953
7 046 387	433 353
1 632 501	153 455
3 986 013	223 615
2 680 706	206 951
695 166	61 522
1 458 138	110 235

Soit un produit total attendu de : 3 841 370 €

Pour la commune pour laquelle Cœur d'Yvelines est adhérente au SICTOM

Zone	Taux	
	Réf 2022	2023
Les Mesnuls	3.44 %	3.55%

2023	
Base prévisionnelle	Produit prévisionnel
3 095 695	109 774

Soit un produit total attendu de : 109 774 €

- 23-019** **FIXE à l'unanimité** le taux de Cotisation Foncière des Entreprises pour 2023 à 18.10 %
- 23-020** **FIXE à l'unanimité** le taux de Taxe Foncière Non Bâti pour 2023 à 3,05 %
- 23-021** **FIXE à l'unanimité** le taux de Taxe d'Habitation Additionnelle pour 2023 à 6,05 %
- 23-022** **ADOpte** le budget primitif 2023 par chapitre en section de fonctionnement et d'investissement qui s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes et qui s'élève à :

✓ **Section de fonctionnement :**

Dépenses	BP 2023
(011) Charges à caractère général	12 377 045,55 €
(012) Charges de personnel et frais assimilés	1 310 653,85 €
(014) Atténuations de produits	6 233 060,45 €
(023) Virement à la section d'investissement	800 000,00 €
(042) Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 000 000,00 €
(65) Autres charges de gestion courante	7 172 304,00 €
(66) Charges financières	22 500,00 €
(67) Charges exceptionnelles	1 000,00 €
Total	29 916 563,85 €

Recettes	BP 2023
(002) Résultat de fonctionnement reporté	2 000 000,00 €
(013) Atténuations de charges	11 000,00 €
(70) Produits des services, du domaine et ventes diverses	491 750,00 €
(73) Impôts et taxes	23 402 413,85 €
(74) Dotations, subventions et participations	4 005 700,00 €
(75) Autres produits de gestion courante	3 200,00 €
(77) Produits exceptionnels	2 500,00 €
Total	29 916 563,85 €

✓ **Section d'investissement :**

Dépenses	BP 2023	RAR 2022
(16) Emprunts et dettes assimilées	113 367,74 €	
(20) Immobilisations incorporelles	585 506,00 €	346 773,73 €
(204) Subventions d'équipement versées	5 000 000,00 €	1 803 804,71 €
(21) Immobilisations corporelles	7 089 728,73 €	89 086,77 €
(23) Immobilisations en cours	99 396,90 €	132 492,78 €
(458) Opérations comptes de tiers	35 000,00 €	
Total	12 922 999,37 €	2 372 157,99 €

Total	15 295 157,36 €
--------------	------------------------

Recettes	BP 2023	RAR 2022
(001) Solde d'exécution de la section d'investissement	9 368 022,82 €	
(021) Virement de la section de fonctionnement	800 000,00 €	
(024) Produits de cessions	243 760,00 €	
(040) Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 000 000,00 €	
(10) Dotations, fonds divers et réserves	2 752 622,08 €	
(13) Subventions d'investissement	7 000,00 €	85 252,46 €
(16) Emprunts et dettes assimilées	3 500,00 €	
(458) Opérations comptes de tiers	35 000,00 €	
Total	15 209 904,90 €	85 252,46 €

Total	15 295 157,36 €
--------------	------------------------

23-023

DECIDE à l'unanimité d'attribuer et de verser une subvention pour la gestion des gymnases aux communes de Beynes, pour un montant de 47 893.32 €, et de Jouars-Pontchartrain, pour un montant de 37 679.40 €

23-024

DECIDE d'adopter le règlement intérieur modifié de la piscine intercommunale



Le Président

Hervé PLANCHENAUT



Liste des délibérations du Conseil Communautaire Séance du 7 juin 2023

Etaient présents :

Laurence BACLE - Elodie BIOU – Patrick BOURDEAUX - Françoise CHANCEL - Patricia CHARTON (à partir du point 23-027) - Jacques CHAUMETTE - Marie-Christine CHAVILLON – Dominique CHESNEAU (à partir du point 23-027) - Annie CONNETABLE – Corinne DESAUW – Thierry DOLLEANS – Sylvain DURAND – Laurent GISQUET (à partir du point 23-028) – Nadine GOHARD - Annie GONTHIER – Olivier GOUPILLON - Bertrand HAUET – Stéphane JEAN – Annie JOSEPH - Yves LAMBERT - Christine LE BORGNE - Françoise LENARD – Christian LORINQUER - Laurent LOUESDON – Sophie MAIRESSE - Félicien MARGUERETTAZ (à partir du point 23-028) – Christiane METREAU – Dominique NICCO - Raphaël NIVOIT – Guy PELISSIER - Hervé PLANCHENAU – Denise PLANCHON – Benoit POUYET – Patrick RATEL - Michel RECOUSSINES (à partir du point 23-027) - Yves REVEL – Yan ROBERT - Michel ROUX – Patricia SADO – Elisabeth SANDJIVY – Didier SAUSSAY – Nadine VILLEVALOIS

Etaient absents, excusés et représentés

Grégoire CORBY	a donné pouvoir à	Raphaël NIVOIT
Annick PANDOLFI	a donné pouvoir à	Sophie MAIRESSE
Agnès CORDONNIER	a donné pouvoir à	Nadine VILLEVALOIS
Patrick LEMAITRE	a donné pouvoir à	Christiane METREAU
Emmanuelle COEURET	a donné pouvoir à	Elisabeth SANDJIVY
Pascal MARTEAU	a donné pouvoir à	Laurent GISQUET
Michel NOBLET	a donné pouvoir à	Yves REVEL

Secrétaire de séance : Denise PLANCHON

Membres en exercice : 58 titulaires + 21 suppléants

Du point 23-025 au point 23-026

Présents : 37 Pouvoirs : 6 Votants : 43

Au point 23-027

Présents : 40 Pouvoirs : 6 Votants : 46

Du point 23-028 au point 23-036

Présents : 42 Pouvoirs : 7 Votants : 49

Le Conseil Communautaire,

23-025 APPROUVE à l'unanimité le procès-verbal du 12 avril 2023

23-026 PREND ACTE de la désignation de Monsieur Roland Fontaine, élu communautaire de Flexanville et déclare l'installer dans sa fonction de délégué communautaire suppléant.

23-027

PREND ACTE à l'unanimité de la communication du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes Ile de France et de sa réponse portant sur l'examen de la gestion de la CCCY sur les exercices 2017 et suivants.

PREND ACTE à l'unanimité de la tenue du débat portant sur ce même rapport.

23-028

APPROUVE à l'unanimité l'ouverture d'un fonds de concours d'investissement à destination des communes d'un montant plafonné de 4 993 575 € sur le budget 2023 pour la période de juin 2023 à mai 2026.

PRECISE que les modalités de mise en œuvre de ce fonds de concours sont reprises dans le règlement annexé à la délibération.

23-029

ADOpte à l'unanimité l'attribution de compensation de fiscalité pour un montant de **3 968 370.70 €**

DECIDE à l'unanimité que cette dotation pourra être revue en cours d'année après approbation par la majorité qualifiée des communes

DONNE mandat au président pour signer tous les documents relatifs à cette délibération

23-030

AUTORISE à l'unanimité le Président à signer l'avenant n°1 à la convention portant sur le versement d'une indemnisation d'imprévision au titre du bouleversement de l'économie d'un marché public avec la Société Yvelines Restauration.

23-031

DECIDE à l'unanimité de fixer les tarifs d'occupation du gymnase comme suit :

Proposition nouveau tarif / heure d'utilisation			
	salle 2	salles 3 & 4	grande salle
CCCY	6,50 €	8,50 €	13,00 €
hors CCCY	9 €	12,00 €	18,00 €

23-032

DECIDE à l'unanimité de fixer un nouveau tarif d'occupation de la piscine intercommunale comme suit :

Proposition nouveau tarif / heure d'utilisation		
	par ligne grand bassin	petit bassin
CCCY	15,00 €	75,00 €

23-033

DESIGNE à l'unanimité les représentants suivants au Syndicat Intercommunal d'Evacuation et d'Elimination des Déchets de l'ouest Yvelines (SIEED).

Commune	Délégué Titulaire	Délégué Suppléant
Auteuil-le-Roi	Jean-Luc CAPELLE	Marie-Christine CHAVILLON
Autouillet	David BURELOUT	Hervé DEFOSSE
Bazoches-sur-	Jean-Claude CLAIRET	Alain MIROT
Behoust	Guy PELISSIER	Florent MALEPART
Boissy-Sans-Avoir	Véronique COSNEAU	Isabelle TRIFFAULT
Flexanville	François LIGNEY	Laurent ESCRIVA
Galluis	Aurélié PIACENZA	Dominique MURIEL
Gambais	Bertrand NEVEUX	Elisabeth LE LAY

Auteuil-le-Roi
Autouillet
Bazoches-sur-Guyonne
Behoust
Beynes
Boissy-sans-Avoir
Flexanville
Galluis
Gambais
Garancières
Goupillières
Grosrouvre
Jouars-Pontchartrain
La Queue-Lez-Yvelines
Le Tremblay-sur-Mauldre
Les Mesnuls
Marcq
Mareil-le-Guyon
Méré
Millemont
Montfort-L'amaury
Neauphle-le-Château
Neauphle-le-Vieux
St-Germain-de-la-Grange
Saint-Rémy-L'Honoré
Saulx-Marchais
Thiverval-Grignon
Thoiry
Vicq
Villiers-le-Mahieu
Villiers-Saint-Frédéric

Garancières	Michel SECONDAT	Philippe ENARD
Goupillières	Sophie MEIER	Mireille BAUDRY
Grosrouvre	Jean-Pierre	Jacqueline LALANDRE
La Queue-lez-Yvelines	Patrice RIO	Jérôme GONTIER
Le Tremblay-sur-	Françoise CHANCEL	Alain MOLL
Marcq	Damien BISHOFF	Laurent RUEL
Mareil-le-Guyon	Jean-Michel THIRANT	Dominique JOUIN
Méré	Alain COLOMBI	Richard RAPHAEL
Millemont	Annie JOSEPH	Julien MASSONNET
Montfort-l'Amaury	Patrick LEMAITRE	Thomas ROLLAND
Neauphle-le-Vieux	Denise PLANCHON	Magali DESDOITS
Saint-Rémy-l'Honoré	Christian PAVESIS	Aymric DELESALLE
Thoiry	Irène BOUVIER	Olivier PICARDEAU
Vicq	Heraldo VILLEGAS	Pierre DEFRENAIX
Villiers-le-Mahieu	Adrien FARE	Julien THORON

23-034

APPROUVE à l'unanimité les modifications des compositions de commissions communautaires suivantes :

Finances

Beynes	Thierry	DOLLEANS
Beynes	Claude	COPPIN
Galluis	Jean-Louis	MARTINELLI
Gambais	Elodie	BIOU
Grosrouvre	Yves	LAMBERT
Grosrouvre	Paul	STOUDER
La Queue-lez-Yvelines	Annie	CONNETABLE
Méré	Dominique	CHESNEAU
Thoiry	Anne	FRELAUT N'DIAYE
Jouars-Pontchartrain	Monique	BUCHER
Marcq	Magali	MEJEAN
Autouillet	Arnaud	DEMOUGIN
Garancières	Christian	LORINQUER
Villiers-le-Mahieu	Didier	JODIN

Auteuil-le-Roi

Autouillet

Bazoches-sur-Guyonne

Behoust

Beynes

Boissy-sans-Avoir

Flexanville

Galluis

Gambais

Garancières

Goupillières

Grosrouvre

Jouars-Pontchartrain

La Queue-Lez-Yvelines

Le Tremblay-sur-Mauldre

Les Mesnuls

Marcq

Mareil-le-Guyon

Méré

Millemont

Montfort-L'amaury

Neauphle-le-Château

Neauphle-le-Vieux

St-Germain-de-la-Grange

Saint-Rémy-L'Honoré

Saulx-Marchais

Thiverval-Grignon

Thoiry

Vicq

Villiers-le-Mahieu

Villiers-Saint-Frédéric

Transport et mobilité

Beynes

Beynes

Jouars-Pontchartrain

Le Tremblay-sur-Mauldre

Marcq

Montfort l'Amaury

Neauphle-le-Château

Boissy-sans-avoir

Jouars-Pontchartrain

Garancières

La Queue Lez Yvelines

Le Tremblay-sur-Mauldre

Thoiry

Saint Germain de la Grange

Flexanville

Annick

Patricia

Thomas

Hélène

Laurent

Patrick

Agnès

Sylvie

Flavie

Christine

Laurent

Françoise

Anne

Corinne

Roland

PANDOLFI

CHARTON

MENGELLE-TOUYA

JEAN-BAPTISTE

RUEL

LEMAITRE

CORDONNIER

JEAN

HOURTOLOU

LE BORGNE

LOUESDON

CHANCEL

FRELAUT

DESAUW

FONTAINE

Elimination et gestion des déchets

Saulx-Marchais

Thiverval-Grignon

Thiverval-Grignon

Villiers-le-Mahieu

Villiers-Saint-Frédéric

Auteuil-le-Roi

Jouars-Pontchartrain

Millemont

Saint-Rémy-l'Honoré

Goupillières

Marcq

Mareil-le-Guyon

Flexanville

Jacques

Nadine

Daniel

Patrick

Laurence

Jean-Luc

Pascal

Annie

Patrick

Stéphane

Laurent

Michel

Roland

CHAUMETTE

GOHARD

BOSSE

BOURDEAUX

BACLE

CAPELLE

MARTEAU

JOSEPH

RATEL

JEAN

RUEL

LOMMIS

FONTAINE

Développement économique et emploi

Jouars-Pontchartrain

Montfort-l'Amaury

Neauphle-le-Château

Neauphle-le-Vieux

Le Tremblay-sur-Mauldre

Le Tremblay-sur-Mauldre

Thiverval-Grignon

Thiverval-Grignon

Villiers-Saint-Frédéric

Autouillet

Beynes

Beynes

Villiers-le-Mahieu

Flavie

Patrick

Benoit

Françoise

Hélène

Françoise

Nadine

Daniel

Olivier

Arnaud

Claude

Thierry

Didier

HOURTOLOU

LEMAITRE

POUYET

ROUDIER

JEAN-BAPTISTE

CHANCEL

GOHARD

BOSSE

GOUPILLON

DEMOUGIN

COPPIN

DOLLEANS

JODIN

23-035

APPROUVE à l'unanimité la création du Compte Epargne Temps pour les agents de la Communauté de communes Cœur d'Yvelines

APPROUVE à l'unanimité le règlement interne du Compte Epargne Temps

PRECISE que les dispositions de la présente délibération prendront effet à la date de transmission au contrôle de légalité

23-036

DECIDE à l'unanimité de créer un emploi non permanent à temps complet relevant de la catégorie hiérarchique C, à compter du 15 juin 2023

DECIDE à l'unanimité de créer un emploi permanent d'attaché territorial à compter du 1^{er} septembre 2023

ADOpte à l'unanimité les modifications ainsi apportées au tableau des emplois :

Filière administrative	Emploi budgétaire		Effectifs pourvus
GRADE	Ancien effectif	Nouvel effectif	
Attaché principal	1	1	1
Attaché territorial	0	1	0
Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	1	1	1
Rédacteur	3	3	3
Adjoint administratif Principal de 1 ^{ère} classe	1	1	1
Adjoint administratif Principal de 2 ^{ème} classe	1	1	1
Adjoint administratif	4	5	4

Filière technique	Emploi budgétaire		Effectifs pourvus
GRADE	Ancien effectif	Nouvel effectif	
Technicien Principal de 1 ^{ère} classe	1	1	1
Agent de maitrise	1	1	1
Adjoint technique Principal de 2 ^{ème} classe	2	2	2
Adjoint technique	4	4	4

Filière sociale	Emploi budgétaire		Effectifs pourvus
GRADE	Ancien effectif	Nouvel effectif	
Educateur de jeunes enfants 2eme classe	3	3	3

Auteuil-le-Roi

Autouillet

Bazoches-sur-Guyonne

Behoust

Beynes

Boissy-sans-Avoir

Flexanville

Galluis

Gambais

Garancières

Goupillières

Grosrouvre

Jouars-Pontchartrain

La Queue-Lez-Yvelines

Le Tremblay-sur-Mauldre

Les Mesnuls

Marcq

Mareil-le-Guyon

Méré

Millemont

Montfort-L'amaury

Neauphle-le-Château

Neauphle-le-Vieux

St-Germain-de-la-Grange

Saint-Rémy-L'Honoré

Saulx-Marchais

Thiverval-Grignon

Thoiry

Vicq

Villiers-le-Mahieu

Villiers-Saint-Frédéric

Filière sportive	Emploi budgétaire		Effectifs pourvus
	Ancien effectif	Nouvel effectif	
Conseiller des APS	1	1	1
Educateur APS Principal de 1 ^{ère} classe	1	1	1
Educateur APS	5	5	5



Le Président,

Hervé PLANCHENAULT



Liste des délibérations du Conseil Communautaire Séance du 27 septembre 2023

Etaient présents :

Laurence BACLE - Elodie BIOU (à partir du point 23-039) – Patrick BOURDEAUX – Toine BOURRAT - Willy BOYE - Françoise CHANCEL - Patricia CHARTON (à partir du point 23-041) - Jacques CHAUMETTE - Marie-Christine CHAVILLON – Dominique CHESNEAU – Emmanuelle COEURET - Annie CONNETABLE – Claude COPPIN – Grégoire CORBY – Agnès CORDONNIER - Corinne DESAUW – Thierry DOLLEANS – Sylvain DURAND – Régine FRANCOIS - Nadine GOHARD - Annick GOUELLAIN - Olivier GOUPILLON – Bertrand HAUET – Bernard JACQUES - Yves LAMBERT (à partir du point 23-041) - Christine LE BORGNE - Patrick LEMAITRE - Françoise LENARD – Annie LOBSTEIN – Michel LOMMIS - Christian LORINQUER - Sophie MAIRESSE – Magali MEJEAN - Thomas MENGELLE-TOUYA - Christiane METREAU – Céline MORAIN - Dominique NICCO - Raphaël NIVOIT – Michel NOBLET - Guy PELISSIER - Hervé PLANCHENAU – Denise PLANCHON – Benoit POUYET – Michel RECOUSSINES - Yves REVEL – Michel ROUX – Elisabeth SANDJIVY – Didier SAUSSAY – Nadine VILLEVALOIS

Etaient absents, excusés et représentés

Monique BUCHER	a donné pouvoir à	Thomas MENGELLE-TOUYA
Philippe EMMANUEL	a donné pouvoir à	Willy BOYE
Annie JOSEPH	a donné pouvoir à	Annie LOBSTEIN
Félicien MARGUERETTAZ	a donné pouvoir à	Yves REVEL

Secrétaire de séance : Denise PLANCHON

Membres en exercice : 58 titulaires + 21 suppléants

Du point 23-037 au point 23-038

Présents : 46 Pouvoirs : 4 Votants : 50

Du point 23-039 au point 23-040

Présents : 47 Pouvoirs : 4 Votants : 51

Du point 23-041 au point 23-047

Présents : 49 Pouvoirs : 4 Votants : 53

Le Conseil Communautaire,

23-037 APPROUVE à l'unanimité le procès-verbal du 7 juin 2023

23-038 DECLARE à l'unanimité que la structure multi-accueil « Cœur d'enfants » est retirée de l'intérêt communautaire à compter de la création du SIVU « Cœurs d'enfants »

ADOpte à l'unanimité les nouveaux statuts annexés à la délibération, en ce qu'il supprime la mention "Cœurs d'enfants à Neauphle-le-Château" dans la rubrique

Gestion des structures multi-accueil de la compétence optionnelle "action sociale d'intérêt communautaire".

PRECISE que chaque conseil municipal des communes membres dispose de 3 mois à compter de la notification de la présente délibération pour se prononcer sur ces nouveaux statuts conformément à l'article 15 des statuts de Cœur d'Yvelines. A défaut de délibération dans ce délai, la décision des communes membres est réputée favorable

23-039

ADOpte à l'unanimité la décision modificative n°1 du budget principal selon le tableau suivant :

FONCTIONNEMENT			
Chapitre	Article	Depenses	Recettes
011 - Charges à caractère général	60612 SG 020 Energie-Electricite	102 920,73 €	
042 - Operations d'ordre de transfert entre section	777 SG 01 Quote-part subv. invest transf. cpte resul		102 892,00 €
042 - Operations d'ordre de transfert entre section	7811 SG 01 Rep. amort. immos. corp. et incorp.		28,73 €
		102 920,73 €	102 920,73 €

INVESTISSEMENT			
Chapitre	Article	Depenses	Recettes
040 - Operations d'ordre de transfert entre sections	13911 SG 01 Etat et etablissements nationaux	10 134,00 €	
040 - Operations d'ordre de transfert entre sections	13912 SG 01 Regions	32 656,00 €	
040 - Operations d'ordre de transfert entre sections	13913 SG 01 Departements	59 412,00 €	
040 - Operations d'ordre de transfert entre sections	13938 SG 01 Operations financieres	690,00 €	
040 - Operations d'ordre de transfert entre sections	28181 SG 01 Installations generales, agencements, aménagements	28,73 €	
041 - Operations patrimoniales	21788 MMED 410 Autres	5 420,00 €	
10 - Dotations, fonds divers et reserves	10222 FIN 01 FCTVA	19 778,31 €	
21 - Immobilisations corporelles	2111 DEVECO 61 Terrains nus	- 122 699,04 €	
041 - Operations patrimoniales	2031 MMED 410 Autres		5 420,00 €
		5 420,00 €	5 420,00 €

23-040

ADOpte à l'unanimité la décision modificative n°1 du budget annexe « ZA du Petit Mont selon le tableau suivant :

FONCTIONNEMENT			
Chapitre	Article	Depenses	Recettes
011 - Charges à caractère général	605 - 01 Achats de materiel, équipements et travaux	18 500,00 €	
75 - Autres produits de gestion courante	757 - 61 Redevances versees par les fermiers		18 500,00 €
		18 500,00 €	18 500,00 €

23-041 **AUTORISE à l'unanimité** le Président à signer l'avenant n°2 au marché de « Fourniture de repas en liaison froide destinés à la restauration des villes qui composent Cœur d'Yvelines », intégrant la commune de Neauphle-le-Vieux au lot n°2 au lieu du lot n°1 à compter du 1^{er} septembre

23-042 **APPROUVE à l'unanimité** le règlement intérieur de l'aire d'accueil des gens du voyage

23-043 **AUTORISE à l'unanimité** le versement des fonds de concours suivant les tableaux ci-après :

Fonds de concours « Général » :

- ✓ Réhabilitation, travaux, extension et construction sur le patrimoine bâti

Commune	Objet	Montant alloué
Neauphle-le-Château	Désenfumage du CTM	4 999,50 €
Bazoches-sur-Guyonne	Réfection du toit du bureau de la directrice de l'école	3 275,00 €
Saulx-Marchais	Réfection des peintures du dortoir de l'école	3 126,18 €
Auteuil-le-Roi	Rénovation du mur arrière du relais d'Auteuil	3 822,50 €
Boissy-sans-Avoir	Entretien toiture église	4 945,19 €

- ✓ Travaux de voirie (limitation à 30% de l'enveloppe communale)

Commune	Objet	Montant alloué
Neauphle-le-Château	Voirie : Pose de caniveaux rte de Chevreuse	8 071,29 €

- ✓ Travaux d'aménagements de sécurité (dont vidéo protection) et d'accessibilité PMR

Commune	Objet	Montant alloué
Neauphle-le-Château	Rénovation des feux tricolores communaux	14 615,14 €
Le Tremblay-sur-Mauldre	Vidéoprotection	9 126,80 €

- ✓ Travaux favorisant le maintien du commerce local et de l'artisanat

Commune	Objet	Montant alloué
Auteuil-le-Roi	Création d'une véranda au relais d'Auteuil	16 543,22 €

Fonds de concours « Transition Energétique » :

Commune	Objet	Montant alloué
Méré	Installation de pompes à chaleur de haute performance	19 165,37 €
Boissy-sans-Avoir	Remplacement des éclairages dans l'école et SDF (Led)	4 800,00 €
Boissy-sans-Avoir	Installation d'une PAC école Les Buissonniers	8 596,54 €
Boissy-sans-Avoir	Rénovation couverture et pose de panneaux photovoltaïques école	13 311,00 €
Boissy-sans-Avoir	Rénovation du système de chauffage du logement communale	3 003,70 €
Neauphle-le-Château	Rénovation de l'éclairage public	89 918,00 €
Bazoches-sur-Guyonne	Mise en place de l'éclairage solaire dans 3 sentes piétonnes	7 207,28 €
Auteuil-le-Roi	Pose de volets à l'école	3 057,02 €
Saint-Rémy-l'Honoré	Remplacements fenêtres et portes de l'école	24 609,78 €
Villiers-Saint-Frédéric	Changement des menuiseries école maternelle	31 316,55 €
Villiers-Saint-Frédéric	Pose de faux plafonds chauffant écoles	17 019,57 €
Mareil-le-Guyon	Rénovation des lampes EP en LED	7 700,00 €
Beynes	Rénovation toiture maison des anciens	38 015,00 €

AUTORISE le Président à signer les conventions et autres documents relatifs à ce fonds de concours

23-044 DECIDE à l'unanimité le recours au contrat d'apprentissage

DECIDE de conclure dès la rentrée scolaire un contrat d'apprentissage conformément au tableau suivant :

Service	Nombre de postes	Diplôme préparé	Durée de la formation
Sport	1	BP JEPS Activités Aquatiques et de la Natation	9 mois

PRECISE que les dépenses correspondantes, notamment salaires et frais de formation, seront inscrites au budget principal, au chapitre 12

AUTORISE le Président à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment les contrats d'apprentissage ainsi que les conventions conclues avec les centres de formation d'apprentis

23-045 PREND ACTE de la présentation du rapport d'activité 2022 de la CCCY

PRECISE que ce rapport doit être communiqué par les maires des communes membres à leurs conseils municipaux

23-046 PREND ACTE de la présentation du rapport d'activité « déchets ménagers » 2022 de la CCCY

PRECISE que ce rapport doit être communiqué par les maires des communes membres à leurs conseils municipaux

23-047 PREND ACTE du rapport d'activité 2022 de la société Maison Bleue pour la gestion de la structure multi accueil « Cœurs d'enfants ».



Le Président,

Hervé PLANCHENAUT

Auteuil-le-Roi
Autouillet
Bazoches-sur-Guyonne
Behoust
Beynes
Boissy-sans-Avoir
Flexanville
Galluis
Gambais
Garancières
Goupillières
Grosrouvre
Jouars-Pontchartrain
La Queue-Lez-Yvelines
Le Tremblay-sur-Mauldre
Les Mesnuls
Marcq
Mareil-le-Guyon
Méré
Millemont
Montfort-L'amaury
Neauphle-le-Château
Neauphle-le-Vieux
St-Germain-de-la-Grange
Saint-Rémy-L'Honoré
Saulx-Marchais
Thiverval-Grignon
Thoiry
Vicq
Villiers-le-Mahieu
Villiers-Saint-Frédéric



Liste des délibérations du Conseil Communautaire Séance du 13 décembre 2023

Etaient présents :

Elodie BIOU – Patrick BOURDEAUX – Toine BOURRAT – Monique BUCHER – Françoise CHANCEL – Patricia CHARTON – Jacques CHAUMETTE – Marie-Christine CHAVILLON – Dominique CHESNEAU – Emmanuelle COEURET – Annie CONNETABLE – Grégoire CORBY – Thierry DOLLEANS – Sylvain DURAND – Régine FRANCOIS – Laurent GISQUET – Nadine GOHARD – Annick GOUELLAIN – Olivier GOUPILLON – Bertrand HAUET – Annie JOSEPH – Yves LAMBERT (jusqu'au point 23-053) – Christine LE BORGNE – Françoise LENARD – Annie LOBSTEIN – Christian LORINQUER – Sophie MAIRESSE – Félicien MARGUERETTAZ – Pascal MARTEAU – Magali MEJEAN – Thomas MENGELLE-TOUYA – Christiane METREAU – François MOUTOT – Dominique NICCO – Raphaël NIVOIT – Michel NOBLET – Guy PELISSIER – Hervé PLANCHENAULT – Benoît POUYET – Michel RECOUSSINES – Yves REVEL – Yan ROBERT – Elisabeth SANDJIVY – Didier SAUSSAY

Etaient absents, excusés et représentés

Patrick LEMAITRE	a donné pouvoir à	Christiane METREAU
Willy BOYE	a donné pouvoir à	Thomas MENGELLE-TOUYA
Michel LOMMIS	a donné pouvoir à	Annie LOBSTEIN
Agnès CORDONNIER	a donné pouvoir à	Elisabeth SANDJIVY
Denise PLANCHON	a donné pouvoir à	Hervé PLANCHENAULT
Corinne DESAUW	a donné pouvoir à	Bertrand HAUET
Laurence BACLE	a donné pouvoir à	Sylvain DURAND
Patrick LEMAITRE	a donné pouvoir à	Christiane METREAU

Secrétaire de séance : Patricia CHARTON

Membres en exercice : 58 titulaires + 21 suppléants

Du point 23-048 au point 23-053

Présents : 44 Pouvoirs : 8 Votants : 52

Du point 23-054 au point 23-062

Présents : 43 Pouvoirs : 8 Votants : 51

Votants : 50 (pour les points 23-057 et 23-058)

Le Conseil Communautaire,

23-048 APPROUVE à l'unanimité le procès-verbal du 27 septembre 2023

23-049 ADOPTE à l'unanimité la décision modificative n°2 selon le tableau suivant :

FONCTIONNEMENT

Chapitre	Article	Dépenses	Recettes	Commentaires
011 - Charges à caractère général	60612 SG 020 Energie -Electricité	- 69 676,96 €		Compte d'équilibre

Auteuil-le-Roi

Autouillet

Bazoches-sur-Guyonne

Behoust

Beynes

Boissy-sans-Avoir

Flexanville

Galluis

Gambais

Garancières

Goupillières

Grosrouvre

Jouars-Pontchartrain

La Queue-Lez-Yvelines

Le Tremblay-sur-Mauldre

Les Mesnuls

Marcq

Mareil-le-Guyon

Méré

Millemont

Montfort-L'amaury

Neauphle-le-Château

Neauphle-le-Vieux

St-Germain-de-la-Grange

Saint-Rémy-L'Honoré

Saulx-Marchais

Thiverval-Grignon

Thoiry

Vicq

Villiers-le-Mahieu

Villiers-Saint-Frédéric

014- Atténuations de produits	7398 FIN 01 Reversements, restitution et prélèvements divers	69 770,00 €		Restitution TVA provenant de l'Etat (Compensation)
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	7811 SG 01 Rep. amort. immos corpo. et incorp.		93,04 €	Ecritures d'amortissement
		93,04 €	93,04 €	

INVESTISSEMENT

Chapitre	Article	Dépenses	Recettes	
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	281848 SG 01	28,04 €		Ecritures d'amortissement
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	28188 SG 020	65,00 €		Ecritures d'amortissement
16-Emprunt et dettes assimilées	165 OM 020	3 510,00 €		Cautionnements reçus
21- Immobilisations corporelles	2111 DEVECO 61 Terrains nus	- 3 603,04 €		Compte d'équilibre
		- €	- €	

23-050 **APPROUVE à l'unanimité des votants (5 abstentions : Emmanuelle Coeuret, Agnes Cordonnier, Benoit Pouyet, Elisabeth Sandjivy, Françoise Lenard)** les termes de la convention de groupement de commandes en désignant la Communauté de communes Cœur d'Yvelines comme coordonnateur

AUTORISE à l'unanimité des votants le Président à signer la convention annexée à la présente délibération et tous les documents afférents à ce dossier

23-051 **ADOpte à l'unanimité des votants (5 abstentions : Emmanuelle Coeuret, Agnes Cordonnier, Benoit Pouyet, Elisabeth Sandjivy, Françoise Lenard)** les nouveaux statuts annexés à la délibération, intégrant la possibilité de constituer un groupement de commandes pour le compte des communes membres, conformément à la loi Engagement et Proximité du 27 décembre 2019

PRECISE que chaque conseil municipal des communes membres dispose de 3 mois à compter de la notification de la présente délibération pour se prononcer sur ces nouveaux statuts conformément à l'article 15 des statuts de Cœur d'Yvelines. A défaut de délibération dans ce délai, la décision des communes membres est réputée favorable.

23-052 **AUTORISE à l'unanimité des votants (5 abstentions : Emmanuelle Coeuret, Agnes Cordonnier, Benoit Pouyet, Elisabeth Sandjivy, Françoise Lenard)** la Communauté de Communes à agir en tant que coordonnateur du groupement de commande pour le marché location/achat/maintenance photocopieurs

ACCEPTE à la majorité les termes de la convention constitutive de groupement de commande

AUTORISE le Président à signer la convention et tous documents y afférents

23-053 **DECIDE à l'unanimité** d'adhérer au groupement de commandes pour la réalisation d'une étude de gestion des inondations sur le bassin versant de la Vesgre

APPROUVE à l'unanimité la convention constitutive d'un groupement de commandes relative à la réalisation d'une étude de gestion des inondations sur le bassin versant de la Vesgre, désignant le Syndicat du Bassin Versant des 4 rivières

Auteuil-le-Roi
Autouillet
Bazoches-sur-Guyonne
Behoust
Beynes
Boissy-sans-Avoir
Flexanville
Galluis
Gambais
Garancières
Goupillières
Grosrouvre
Jouars-Pontchartrain
La Queue-Lez-Yvelines
Le Tremblay-sur-Mauldre
Les Mesnuls
Marcq
Mareil-le-Guyon
Méré
Millemont
Montfort-L'amaury
Neauphle-le-Château
Neauphle-le-Vieux
St-Germain-de-la-Grange
Saint-Rémy-L'Honoré
Saulx-Marchais
Thiverval-Grignon
Thoiry
Vicq
Villiers-le-Mahieu
Villiers-Saint-Frédéric

coordonnateur du groupement et l’habitant à procéder à l’ensemble des opérations de passation, de signature, de notification et d’exécution de ce dernier

23-054 **PREND ACTE** du projet de Schéma Directeur de la Région Ile de France Environnemental (SDRIF-E) arrêté par le Conseil régional le 12 juillet 2023

DEMANDE à l’unanimité la prise en compte des éléments précisés dans l’exposé

RAPPELLE le soutien de la CCCY aux demandes respectives de Saint-Germain-de-la-Grange et de Jouars-Pontchartrain pour disposer d’une capacité d’extension urbaine suffisante à leurs obligations en vigueur.

23-055 **AUTORISE à l’unanimité** le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d’investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l’exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, aux Restes à réaliser et aux opérations d’ordre.

<u>Chapitres</u>	<u>BP 2023</u>	<u>Propositions</u>
<u>20 – Immobilisations incorporelles</u>	<u>585 506,00€</u>	<u>146 376,50€</u>
<u>204 – Subventions d’équipement versé</u>	<u>5 000 000,00€</u>	<u>1 250 000,00€</u>
<u>21 – Immobilisations corporelles</u>	<u>7 089 728,73€</u>	<u>1 772 432,10€</u>
<u>23 – Immobilisations en cours</u>	<u>99 396,90€</u>	<u>24 849,23€</u>

23-056 **APPROUVE à l’unanimité** les termes du protocole transactionnel avec le Centre Hospitalier de la Mauldre pour la crèche « Cœurs d’enfants »

PRECISE que les écritures comptables et les crédits seront prévus au Budget 2024

AUTORISE le Président à signer le protocole d’accord transactionnel avec le Centre Hospitalier de la Mauldre et tous les documents y afférents

23-057 **DECIDE à l’unanimité** de l’acquisition de la parcelle R702 d’une superficie de 50m² au prix de 80€/m² (HT)

AUTORISE le Président à signer tous les actes et documents afférents à cette transaction

23-058 **FIXE à l’unanimité des votants (9 abstentions : Bertrand Hauet, Corinne Desauw, Emmanuelle Coeuret, Agnes Cordonnier, Benoit Pouyet, Elisabeth Sandjivy Jacques Chaumette, Monique Bucher, Thomas Mengelle Touya)** à 40€/m² (HT) le prix des terrains des lots 16 et 17 de la zone d’activité du Petit Mont pour les surfaces comprise dans la bande non aedificandi (soit 314.90m² pour le lot 16 et 299.50m² pour le lot 17)

23-059 **AUTORISE à l’unanimité** le versement des fonds de concours suivant les tableaux ci-après

Fonds de concours « Général » :

- ✓ Réhabilitation, travaux, extension et construction sur le patrimoine bâti

Autouillet	Réhabilitation de deux logements communaux	44 982,00 €
------------	--	-------------

Auteuil-le-Roi

Autouillet

Bazoches-sur-Guyonne

Behoust

Beynes

Boissy-sans-Avoir

Flexanville

Galluis

Gambais

Garancières

Goupillières

Grosrouvre

Jouars-Pontchartrain

La Queue-Lez-Yvelines

Le Tremblay-sur-Mauldre

Les Mesnuls

Marcq

Mareil-le-Guyon

Méré

Millemont

Montfort-L'amaury

Neauphle-le-Château

Neauphle-le-Vieux

St-Germain-de-la-Grange

Saint-Rémy-L'Honoré

Saulx-Marchais

Thiverval-Grignon

Thoiry

Vicq

Villiers-le-Mahieu

Villiers-Saint-Frédéric

✓ Travaux d'aménagements de sécurité (dont vidéo protection) et d'accessibilité PMR

<i>Boissy-sans-Avoir</i>	Aménagements de sécurité rue des moulins	8 680,00 €
<i>Beynes</i>	Vidéoprotection salle des fêtes	12 546,99 €
<i>Gambais</i>	Réhabilitation et automatisation portail foyer	3 357,50 €
<i>Marcq</i>	Mise aux normes de l'alarme de la salle polyvalente	4 795,00 €
<i>Gambais</i>	Vidéoprotection phase 3	9 065,50 €

Fonds de concours « Transition Energétique » :

<i>Thiverval-Grignon</i>	Remplacement de la chaudière fuel en Pompe à chaleur	14 529,39 €
<i>Thiverval-Grignon</i>	Réfection de la toiture et pose d'aérothermes d'un local associatif	11 973,24 €
<i>Montfort-l'Amaury</i>	Remplacement des menuiseries de la mairie	26 227,13 €
<i>Montfort-l'Amaury</i>	Remplacement des éclairages de l'école par des luminaires LED	14 481,42 €
<i>Autouillet</i>	Remplacement du système de chauffage de logements communaux	6 872,88 €
<i>Autouillet</i>	Isolation et système de chauffage dans deux logements communaux	10 913,84 €

AUTORISE le Président à signer les conventions et autres documents relatifs à ce fonds de concours

23-060 **EMET à l'unanimité, UN AVIS FAVORABLE** à la demande de la commune de Neauphle-le-Château d'octroyer douze dimanches travaillés aux établissements de commerce de détail où le repos hebdomadaire a lieu normalement le dimanche

23-061 **EMET à l'unanimité, UN AVIS FAVORABLE** à la demande de la commune de La Queue lez Yvelines d'octroyer douze dimanches travaillés aux établissements de commerce de détail où le repos hebdomadaire a lieu normalement le dimanche

23-062 **PREND ACTE** du rapport d'activité 2022 de la société Effia stationnement pour la gestion de parcs de stationnement aux abords des gares



Le Président,

Hervé PLANCHENAULT